

**Département des Côtes d'Armor**  
**Arrondissement de Dinan**  
**Commune de Languédias**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS**  
**SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2019**

.....

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 08, Votants : 08

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2019

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Marina DEROUILLAC, Graziella WERNER, Hélène DANIEL, Christian GICQUEL, Amans GAUSSEL

Etaient Absents : Kerry WALLACE, Jérôme THOMAS,

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

**Intervention de M. Samuel CONSTANT, professeur des écoles, représentant du Syndicat SNUipp –FSU, parent d'élève sur Languédias et le RPI**

M. le Maire donne la parole à M. Samuel CONSTANT, qui présente la loi « pour l'école de la confiance » votée par les députés et qui fait part des nombreuses inquiétudes suscitées par ce projet quant aux articles 1, 2 à 4 et 6.

M. CONSTANT présente les revendications du syndicat.

**Adoption du procès-verbal de la précédente**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/01* **Objet : Renouvellement convention mise à disposition personnel Languédias-Trédias**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 15 Janvier 2019, le Conseil a donné un avis favorable concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Trédias et celle de Languédias.

Il signale que la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion en date du Mardi 26 Mars 2019 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal :

- prend acte, n'émet aucune remarque et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents (convention, arrêté de mise à disposition etc.)

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/02* **Objet : Convention mise à disposition personnel Languédias-Trébédan**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 26 Février 2019, le Conseil a donné un avis favorable concernant la mise à disposition de personnel entre la commune de Languédias et celle de Trébédan.

Il signale que la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion en date du Mardi 26 Mars 2019 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal :

- prend acte, n'émet aucune remarque et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents (convention, arrêté de mise à disposition etc.)

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/03* **Objet : Inventaire du Patrimoine – Panneaux Informatifs - Photos aériennes**

M. le Maire rappelle :

- les dispositions prises concernant la mise en place l'inventaire du patrimoine bâti d'avant 1930 de la commune.

- Que M. Jean GUERIN , Mme Dominique GUERIN, membre de l'association L2P et Mme JEHANNO, conseillère municipale, membre de la commission patrimoine sont en charge de ce dossier.

Il précise :

- qu'un devis qui s'élève à 120 € a été signé avec l'aéroclub de Dinan pour la prise de photos aériennes sur certaines parties de la commune (entre autre la Burie)
- que les photos serviront pour l'inventaire du patrimoine bâti et pour la réalisation des panneaux informatifs sur la commune de Languédias, pour l'accueil des visiteurs, qui seront installés au niveau du préau culturel situé derrière l'église.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Prend acte et valide la décision prise de signer le devis avec l'aéroclub de Dinan.
- ✓ Mandate M. Jean GUERIN qui est plus facilement disponible que Mme JEHANNO pour faire les photos aériennes.

#### Objet : **Restaurant scolaire - Four**

Sujet reporté à la prochaine réunion prévue le 24 avril 2019

#### Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/04 Objet : **Grilles d'exposition**

M. le Maire donne la parole à M. NEDELLEC qui rappelle que la commune ne possède pas de grilles d'exposition à mettre à la disposition des associations communales qui organisent des manifestations.

Il présente les devis qu'il a en sa possession.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. NEDELLEC, avoir pris connaissance des propositions, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition de 9 grilles (3 lots) avec les accessoires (pieds, visserie, crochet etc., auprès de la société EDIMETA de Choisy Le Roi.
- Mandate M. NEDELLEC, adjoint, afin d'obtenir un complément de devis, pour un lot supplémentaire avec les accessoires, celui présenté correspond à l'achat de 6 grilles (2 lots). Le montant de la dépense y compris les frais de port ne devra pas être supérieur à 700€.
- Décide d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels ».
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et prendre toutes les décisions nécessaires.

#### Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/05 Objet : **Panneaux informatifs sur la commune de Languédias**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce sujet et donne la parole à Mme Anne JEHANNO qui présente les divers devis d'acquisition de panneaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme JEHANNO, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le devis n° 20190202006 de Impri'Média Bretagne de Saint-Samson sur Rance pour un montant TTC de 320.40€.
- Décide d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels ».
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et prendre toutes les décisions nécessaires.

#### Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/06 Objet : **Aménagement Rue de l'Avenir**

M. le Maire signale que lorsqu'il y a de fortes pluies, les propriétés situées sur les parcelles B 363\*B 914 bordant la rue de l'avenir sont inondées et qu'il est nécessaire de poser des regards « Eaux Pluviales ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le devis n° 3301 du 20 Mars 2019 de l'Entreprise CLEMENT TP de Mégrit pour un montant TTC de 1 152€ €
- Décide d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 191 « Aménagement de Voirie ».

- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et prendre toutes les décisions nécessaires.

Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/07 Objet : **Taux d'imposition année 2019**

M. le Maire rappelle les dispositions prises en 2018 entre autres, l'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur 3 ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

Il propose de fixer les taux suivants pour l'année 2019:

Taxe d'habitation :	19.50%
Taxe Foncier Bâti :	18.30%
Taxe Foncière Non Bâtie :	83.00%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019
  - **Taxe Habitation** **19.50%**
  - **Taxe Foncière bâtie** **18.30%**
  - **Taxe foncière non bâtie** **83.00%**

Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/08 Objet : **Budget Primitif 2019**

**« Lotissement Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

M. le Maire expose les propositions budgétaires établies pour l'année 2019.

Il propose aux conseillers municipaux d'ouvrir les crédits de la façon suivante :

### Section de Fonctionnement

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 587.73
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>88 587.73</b>
<b>Total des Dépenses de FONCTIONNEMENT cumulées</b>		<b>88 587.73</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		
Chapitre 70	Produits des services	12 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 000.00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 587.73
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>76 587.73</b>
<b>Total des Recettes de FONCTIONNEMENT cumulées</b>		<b>88 587.73</b>

### Section d'Investissement

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre 16	Emprunts de dettes assimilées	12 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 000.00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'Investissement</b>		<b>12 000.00</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	76 587.73
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>76 587.73</b>
<b>Total des dépenses d'INVESTISSEMENT cumulées</b>		<b>88 587.73</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	88 587.73
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>88 587.73</b>
<b>Total des recettes d'INVESTISSEMENT cumulées</b>		<b>88 587.73</b>

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le budget primitif 2019, tel que présenté ci-dessus avec une équilibre en :
  - **Dépenses et recettes de fonctionnement :** **88 587.73€**
  - **Dépenses et recettes d'investissement :** **88 587.73€**

Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/09 Objet : **Budget Primitif 2019 « Commune »**

M. le Maire expose les propositions budgétaires établies pour l'année 2019.

Il propose aux conseillers municipaux d'ouvrir les crédits de la façon suivante :

## Section de Fonctionnement

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	134 520.00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	166 900.00
Chapitre 014	Atténuations de charges	0.00
Chapitre 65	Autre charges de gestion courante	36 400.00
Chapitre 66	Charges financières	14 500.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0.00
Chapitre 022	Dépenses Imprévues (fonctionnement)	3326.69
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>355 646.69</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 457.31
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 457.31</b>
<b>Total des Dépenses de FONCTIONNEMENT cumulées</b>		<b>360 104.00</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		
Chapitre 013	Atténuations de charges	8 100.00
Chapitre 70	Produits des services	19 650.00
Chapitre 73	Impôts et Taxes	187 028.00
Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	123 226.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	22 100.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>360 104.00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		
Résultat reporté 2018		
<b>Total des Recettes de FONCTIONNEMENT cumulées</b>		<b>360 104.00</b>

## Section d'Investissement

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00
Chapitre 22	Immobilisations	440 497.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>440 497.00</b>
Chapitre 16	Emprunts de dettes assimilées	46 000.00
Chapitre 020	Dépenses imprévues (investissement)	2 411.37
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>48 411.37</b>
<b>Total des dépenses réelles d'Investissement</b>		<b>488 908.37</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>15 000.00</b>
001	Solde d'exécution négatif 2017 reporté	
<b>Total des dépenses d'INVESTISSEMENT cumulées</b>		<b>503 908.37</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre 13	Subventions d'investissement	201 773.00
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	88 000.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>289 773.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 626.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	107 092.64
138	Communes	1 171.00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	12 000.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>154 889.64</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>444 662.64</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	4 457.31

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 457.31</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté 2018</b>		<b>39 788.42</b>
<b>Total des recettes d'INVESTISSEMENT cumulées</b>		<b>503 908.37</b>

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le budget primitif 2019, tel que présenté ci-dessus avec une équilibre en :
  - **Dépenses et recettes de fonctionnement : 360 164.00€**
  - **Dépenses et recettes d'investissement : 503 908.37€**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/10* **Objet : Repas annuel**

M. le Maire donne la parole à Mme Graziella WERNER, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée du suivi de ce dossier qui fait part des suggestions de la « Commission Sociale d'Action Sociale » concernant le repas annuel qui sera servi le Dimanche 13 octobre 2019 dans la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme l'adjointe, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- adopte les propositions, à savoir :
  - Restaurant retenu : « Le Chêne au Loup » de Plédéliac, pour 23€50 le repas.
  - Le pain sera pris au dépôt tenu par Mme Isabelle GOUR, « Bar des Sports » de Languédias
  - La livraison du repas se fera à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé.
  - Participation de 5€ pour :
    - les personnes à partir de 65 ans habitant sur le territoire de la commune et inscrit sur la liste électorale,
    - les élus, les membres de la « Commission Sociale d'Action Sociale » et le personnel communal.
  - Pour les autres personnes, le prix du repas est fixé à 23.50 €.
  - L'animation sera assurée par M. BUARD de Trédias pour un montant de 200€ auquel il faut ajouter un repas, la SACEM et le GUSO.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre ces décisions, nommer le régisseur.

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/11* **Objet : Motion pour le maintien et le développement de la maternité du Centre Hospitalier de Dinan**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Intersyndical de l'hôpital de Dinan concernant le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Considérant que la maternité accouchante doit être maintenue afin de préserver l'intégrité des tous les services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgence, bloc opératoire, réanimation, gériatrie...).
- Considérant que la disparition de la maternité entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24h/24
- Considérant que le centre hospitalier de Dinan assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de santé tels que Rennes ou Saint-Brieuc.
- Considérant que le centre hospitalier de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire

**-DEMANDE LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT** d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de la motion votée par la commune de Lanvallay et en donne lecture.

Il propose de la valider.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la motion votée par la commune de Lanvallay le 22 février 2019.
- Demande le retrait de l'amendement de la loi sur l'école de la confiance (AC501) adopté le 25 janvier 2019 afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

### **Parc Naturel Régional**

M. le Maire rappelle :

- ✓ que depuis plusieurs années, le territoire s'est engagé dans une démarche de création d'un Parc Naturel Régional qui est un outil porteur pour l'économie locale et pour l'accueil de populations, faisant des questions environnementales et patrimoniales des atouts de développement de territoire.
- ✓ que le portage de ce projet a été confié à l'association Cœur Emeraude, qui déploie depuis plus de 20 ans sur le territoire des compétences et des actions environnementales (bocage, cours d'eau, zones humides, zéro phyto etc.).
- ✓ qu'il en a découlé un projet de charte de Parc Naturel Régional articulé en trois axes
  - valorisation des patrimoines naturel, paysager bâti ;
  - économie et tourisme ;
  - solidarité et ouverture.
- ✓ Que les EPCI Dinan Agglomération et St Malo Agglomération souhaitent piloter, chacun, les compétences liées au grand cycle de l'eau. Cette position est compréhensible dans la mesure où petit et grand cycle de l'eau sont très liés, et rejoignent des enjeux politiques forts sur de multiples thèmes : ressource en eau, déchets, mobilité, hôpital, tourisme etc.
- ✓ Que dans ce contexte, plusieurs questions se posent aujourd'hui :
  - Sur les compétences du futur PNR : faut-il réinterroger les compétences à allouer au futur PNR ? Mais comment garantir qu'elles soient suffisamment étoffées pour justifier sa création aux yeux de la Région et de l'Etat ? Sont évoquées les maisons natures, l'éducation à l'environnement, la biodiversité et les paysages....Mais quid de la place du grand cycle de l'eau ?
  - Sur la place du grand cycle de l'eau dans le futur PNR : tout en conservant la pleine maîtrise des politiques de l'eau, les EPCI ne peuvent-ils pas en déléguer le déploiement opérationnel au futur PNR? Cela ne permettrait il pas de conserver un fonctionnement qui donne déjà satisfaction aujourd'hui ?

### **Objet : Démocratie coopérative**

M. le Maire propose de reporter ce sujet à la prochaine réunion.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/13* Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 2 -Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église-Création d'une sculpture –Choix du Sculpteur**

M. le Maire rappelle :

- les diverses dispositions prises lors de la réunion du 05 Novembre 2018 concernant la création d'une sculpture avec la thématique suivante : " **hommage au granit : son passé, son présent, son avenir** ". Cette sculpture sera exposée au centre de la commune, place de l'église. Elle sera réalisée au sein de l'entreprise MARC SA, à Languédias (lieu-dit Le Houx), qui fournira le bloc et l'atelier nécessaire à la réalisation de l'œuvre.
- Que suite à l'appel à projet, sept propositions ont été reçues en mairie.
- Que début mars, le conseil en a sélectionné deux qui correspondait au mieux à la commande.
- Qu'un vote citoyen a été mis en place du lundi 18 mars au samedi 23 mars (un courrier, la description et les dessins des 2 projets retenus ont été remis dans la boîte aux lettres des habitants de la commune). Tous les enfants de notre commune pouvaient également participer à ce vote citoyen.
- Que le samedi 23 mars à 11 h à la mairie en présence des habitants, le dépouillement du vote a eu lieu :
  - 117 votants (dont 20 jeunes)
  - 64 votes pour la sculpture dite « l'Envol »
  - 52 votes pour la sculpture dite « le Menhir »
  - 1 vote nul

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu, délibéré et au vue du résultat, à l'unanimité :

- ✓ Décide :
  - de confier à M. Roger GICQUEL, artiste peintre- sculpteur la réalisation de la sculpture dite « L'Envol » conformément au document descriptif pour un montant de 6 000€
  - d'imputer cette dépense à l'opération 202 : Redynamisation du centre bourg, Phase 2 -Aménagement de la voirie et du carrefour central – complément de l'aménagement de la place de l'église.
- ✓ Donne pouvoir à M. Le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/14* Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 2 -Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église-Création d'une sculpture –Fourniture du bloc et de l'atelier**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises lors de la réunion du 05 Novembre 2018 concernant la création d'une sculpture avec la thématique suivante : " **hommage au granit : son passé, son présent, son avenir** ". Cette sculpture sera exposée au centre de la commune, place de l'église. Elle sera réalisée au sein de l'entreprise MARC SA, à Languédias, (Granit de Languédias au lieu-dit Le Houx), qui fournira le bloc et l'atelier nécessaire à la réalisation de l'œuvre.

Il signale :

- qu'un premier estimatif des dépenses (mise à disposition de l'atelier, l'alimentation en air, en électricité, manutention, sciage du bloc, fourniture du bloc) s'élève à 11 000€.
- Que M. Eric HILLION lui a fait savoir que la dépense ne devrait pas dépasser les 10 000€ HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Réaffirme sa volonté pour que la sculpture soit réalisée au sien de l'entreprise MARC SA, Granit de Languédias au lieu-dit « Le houx ». Le montant de la facture ne devra pas être supérieur à 10 000.00€ HT.
- ✓ Décide d'imputer cette dépense à l'opération 202 : Redynamisation du centre

bourg, Phase 2 -Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église.

- ✓ Donne pouvoir à M. Le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

### **Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central : Sculpture**

M. le Maire propose éventuellement d'acquérir si M. LENZT est vendeur la maquette dite « Le Menhir » afin qu'elle reste dans les locaux de la mairie.

Le conseil émet un avis favorable et charge M. le Maire d'effectuer la démarche auprès du sculpteur pour connaître sa position et le tarif.

### **Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central**

M. Le Maire fait part de l'évolution du dossier.

Il signale que les travaux qui devaient commencer fin mars début avril sont reportés, qu'il a un rendez-vous avec l'entreprise Eurovia le vendredi 29 mars en fin de matinée afin de trouver une solution acceptable pour les deux parties.

### **Dinan Agglomération**

M. Le Maire fait un compte-rendu succinct des dernières décisions prises.

### **PLUi**

M. le Maire signale que le conseil communautaire lors de sa réunion du lundi 25 mars 2019 a arrêté le projet de PLUi, que les conseils municipaux ont trois mois pour s'exprimer.

Il propose d'organiser une réunion afin de présenter le dossier qui a été remis à chaque commune.

### **Questions diverses**

#### **Chasse aux œufs**

L'évènement aura lieu le lundi de pâques à 11 h à l'espace intergénérationnel.

#### **Réunion de Conseil**

Mercredi 24 avril à 20 h et Mardi 21 mai à 18 h 30.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 22h.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

### **Intervention de M. Samuel CONSTANT, professeur des écoles, représentant du Syndicat SNUipp – FSU, parent d'élève sur Languédias et le RPI**

#### **Adoption du procès-verbal de la précédente**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/01* Objet : **Renouvellement convention mise à disposition personnel Languédias-Trédias**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/02* Objet : **Convention mise à disposition personnel**

#### **Languédias-Trébédan**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/03* Objet : **Inventaire du Patrimoine – Panneaux Informatifs - Photos aériennes**

Objet : **Restaurant scolaire - Four**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/04* Objet : **Grilles d'exposition**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/05* Objet : **Panneaux informatifs sur la commune de Languédias**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/06* Objet : **Aménagement Rue de l'Avenir**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/07* Objet : **Taux d'imposition année 2019**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/08* Objet : **Budget Primitif 2019**

« **Lotissement Domaine Pierre DUTHILLEUL** »

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/09* Objet : **Budget Primitif 2019 « Commune »**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/10* Objet : **Repas annuel**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/11* Objet : **Motion pour le maintien et le développement de la maternité du Centre Hospitalier de Dinan**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/12* Objet : **Motion Loi Ecole de la Confiance**



**Parc Naturel Régional**

Objet : **Démocratie coopérative**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/13* Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 2 - Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église-Création d'une sculpture –Choix du Sculpteur**

*Séance du Jeudi 28 Mars 2019-2019/003/14* Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 2 - Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église-Création d'une sculpture –Fourniture du bloc et de l'atelier**

**Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central : Sculpture**

**Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central**

**Dinan Agglomération**

**PLUi**

**Questions diverses**

Chasse aux œufs\*Réunion de Conseil

**SIGNATURES**

Jean-Yves NEDELLEC 1 <sup>er</sup> Adjoint	Graziella WERNER 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Christian GICQUEL 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			